

REGLEMENT DE L'OPERATION « TRAIL ELITE FACTORY »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CAMPAGNE

LA SOCIÉTÉ ASICS FRANCE ET LA SOCIÉTÉ I-RUN ORGANISENT, AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ ARDITO OUTDOOR SPORT CONSULTING SUR LE PLAN LOGISTIQUE, **UNE OPÉRATION DE DÉTECTION DE JEUNES TALENTS DE TRAIL RUNNING**, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. L'OBJECTIF EST DE FAIRE LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ ET DE PERMETTRE L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TALENTS SUSCEPTIBLES D'INTÉGRER LE TEAM ASICS TRAIL.

ASICS ET I-RUN SONT ORGANISATEURS DE CE JEU ET SONT RESPONSABLES DE SON FONCTIONNEMENT ET DE SON ORGANISATION.

CETTE OPÉRATION EST DÉNOMMÉE : « **TRAIL ELITE FACTORY** », COMMUNÉMENT APPELÉE « **TEF** ».

ELLE EST CONSTITUÉE DE :

- 3 JOURNÉES DE SÉLECTION • 1 STAGE POUR LA FINALE • 1 STAGE D'INTÉGRATION

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

PEUVENT S'INSCRIRE AU PROGRAMME, LES HOMMES ET LES FEMMES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, NÉS (ES) ENTRE LE 01 JANVIER 1995 ET LE 31 DÉCEMBRE 2001, SOIT AYANT DE 18 À 25 ANS EN 2020.

ÊTRE TITULAIRE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL DE « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA COURSE À PIEDS EN COMPÉTITION », DATANT DE MOINS DE 3 MOIS À LA DATE DES ÉPREUVES DE DÉTECTION OU D'UNE LICENCE FFA EN COURS DE VALIDITÉ.

POUR VALIDER SA PARTICIPATION, LE CANDIDAT DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT SUR LA PLATEFORME [HTTPS://TRAIL-ELITE-FACTORY.TYPEFORM.COM/TO/IVBRUL](https://trail-elite-factory.typeform.com/to/ivbrul) ET AVOIR REMPLI ET VALIDÉ SA FICHE DE CANDIDATURE.

AU-DELÀ DE CES CRITÈRES, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE TOUT CANDIDAT QUI NE CORRESPONDRAIT PAS À L'ESPRIT DU **TEF**.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS AUX SÉLECTIONS

- LES INSCRIPTIONS SE FERONT PAR INTERNET SUR LA PAGE [HTTPS://WWW.I-RUN.FR/ASICS/ASICS-TRAIL-ELITE-FACTORY.HTML](https://www.i-run.fr/asics/asics-trail-elite-factory.html). LES INFORMATIONS PRATIQUES DU PROGRAMME : DATES, LIEUX, CONTENUS DES ÉPREUVES SERONT VISIBLES SUR LE SITE INTERNET.

- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION VISE À COMPRENDRE LES MOTIVATIONS DES CANDIDATS ET À AVOIR PLUS D'INFORMATIONS SUR LEURS PROFILS (PRÉNOM, NOM, ÂGE, PERFORMANCES, DISPONIBILITÉS, ACTIVITÉ RÉSEAUX SOCIAUX), EN VUE DES PHASES SUIVANTES DE DÉTECTION. AU REGARD DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DE LA MOTIVATION NÉCESSAIRES À LA PARTICIPATION À CETTE EXPÉRIENCE, LA SÉLECTION SERA FAITE EN CONCERTATION ENTRE LES COLLABORATEURS D'I-RUN ET ASICS.

- LE MONTANT DE L'INSCRIPTION EST FIXÉ À : 0 €
- L'ENSEMBLE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT SERONT À L'ENTIÈRE CHARGE DES CANDIDATS. SEUL LE DÉJEUNER SERA OFFERT PAR L'ORGANISATION.
- SUR CHACUNE DES JOURNÉES DE DÉTECTION, 30 CANDIDATS MAXIMUM (HOMME ET FEMME) SERONT SÉLECTIONNÉS. CHAQUE CANDIDAT RECEVRA UNE CONVOCATION POUR SE RENDRE SUR LE SITE DE SÉLECTION, AINSI QUE LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA JOURNÉE.
- I-RUN ET ASICS SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER AUX GAGNANTS LA PRODUCTION DE JUSTIFICATIFS CONCERNANT L'IDENTITÉ (CARTE D'IDENTITÉ, PERMIS DE CONDUIRE, CERTIFICAT MÉDICAL).

ARTICLE 4 : CALENDRIER DU PROGRAMME

1/ 1ERE SÉLECTION

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE / 78

SUR LES TRACES DE L'ECOTRAIL PARIS AVEC SYLVAIN CUSOT

SAMEDI 21 MARS

2/ 2EME SÉLECTION

CREST / DRÔME / 26

SUR LES TRACES DE BENOÎT GIRONDEL

SAMEDI 28 MARS

3/ 3EME SÉLECTION

NANTUA/ 01 / MONTAGNES DU JURA

SUR LES TRACES DE XAVIER THÉVENARD

DIMANCHE 12 AVRIL

4/ FINALE

ALPES

SAMOËNS ÉPREUVE

VENDREDI 19 AU DIMANCHE 21 JUIN

5/ INTÉGRATION

CHAMONIX

UTMB / CCC

MERCREDI 26 AU SAMEDI 28 AOÛT

CE CALENDRIER EST ÉTABLI SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS.

ARTICLE 5 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS LORS DES SÉLECTIONS

TOUT CANDIDAT DEVRA OBLIGATOIREMENT SATISFAIRE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS À L'ACCUEIL DU SITE DE DÉTECTION. IL DEVRA PRÉSENTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ, SA CONVOCATION (QU'IL AURA AU PRÉALABLE IMPRIMÉ OU TÉLÉCHARGÉ) ET ÊTRE TITULAIRE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL DE « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA COURSE À PIEDS EN COMPÉTITION », DATANT DE MOINS DE 3 MOIS À LA DATE DES ÉPREUVES DE DÉTECTION OU D'UNE LICENCE FFA EN COURS DE VALIDITÉ.

ARTICLE 6 : PRINCIPE DES JOURNÉES DE DÉTECTION

ARTICLE 6.1 CANDIDATS

30 CANDIDATS, (HOMMES ET FEMMES) SERONT PRÉSÉLECTIONNÉ(E)S SUR CHAQUE JOURNÉE.

9H00 : ACCUEIL SUR LE LIEU DES TESTS ; REMISE DU TEE-SHIRT OFFICIEL ;

10H00 : TRAIL DE SÉLECTION DE 10 KM SUR UN PARCOURS TECHNIQUE EN BOUCLE AVEC 3 OU 4 TOURS, DÉPART COLLECTIF POUR LES 30 CANDIDATS ;

12H00 : DÉJEUNER (OFFERT PAR L'ORGANISATION)

14H00 / 15H30 : ÉVALUATION TECHNIQUE TRAIL SUR DES PETITS PARCOURS NON CHRONOMÉTRÉS ;

14H00 / 15H30 : "2 MINUTES POUR CONVAINCRE" : ENTRETIEN DE PRÉSENTATION FILMÉ POUR MOTIVER SA CANDIDATURE ;

16H00 : DÉSIGNATION DES 4 QUALIFIÉS ;

17H00 / 19H00 : INTERVIEW ET VIDÉO DES QUALIFIÉS ;

19H00 : FIN - RETOUR

ARTICLE 6.2 SÉLECTION

LE JURY DE SÉLECTION ET LE COMITÉ DE COURSE SONT COMPOSÉS DE 4 PERSONNES DÉSIGNÉES PAR ASICS ET I-RUN

IMPORTANT

POUR PARTICIPER, LA TENUE ET LE MATÉRIEL SONT LIBRES, SAUF LE TEE-SHIRT OFFICIEL REMIS GRATUITEMENT DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT PORTÉ DURANT TOUTES LES ÉPREUVES.

AUCUNE ASSISTANCE EXTÉRIEURE N'EST AUTORISÉE LORS DES ÉPREUVES ;

UN DOSSARD SERA REMIS, IL DEVRA ÊTRE PORTÉ SUR LA POITRINE ;

LES CANDIDATS DEVRONT ÊTRE AUTOSUFFISANTS, AUCUN RAVITAILLEMENT NE SERA FOURNI PAR L'ORGANISATION ;

EN CAS D'ABANDON, LE (LA) CANDIDAT (E) DEVRA SE SIGNALER À L'ORGANISATION, IL (ELLE) AURA LA LIBERTÉ DE POURSUIVRE LA JOURNÉE DE SÉLECTION ;

DANS TOUS LES CAS, TOUTE CONTESTATION OU LITIGE SERA TRANCHÉ PAR LE COMITÉ DE COURSE, DONT LES DÉCISIONS SERONT APPLICABLES IMMÉDIATEMENT ET RESTERONT SANS APPEL.

ARTICLE 7 : DOTATION TRAIL ELITE FACTORY

À L'ISSUE DES 3 JOURNÉES DE SÉLECTION, LES 12 MEMBRES FINALISTES DU **TEF** RECEVRONT UN PACK ASICS CHAUSSURES ET TEXTILE D'UNE VALEUR DE 600 € PVPC.

ILS AURONT ACCÈS À UN SUIVI COACHING PERFORMANCE ET SANTÉ RÉALISÉS PAR LE STAFF DU TEAM ASICS TRAIL DONT LES CONSEILS PRATIQUES DE SYLVAIN CUSOT, ATHLÈTE ASICS.

ARTICLE 8 : FINALE

LA FINALE SE TIENDRA À SAMOËNS (F 74) DU 19 AU 21 JUIN 2020. LES 12 CANDIDATS SERONT PRIS EN CHARGE (HÉBERGEMENT, RESTAURATION) ET RECEVRONT UNE BOURSE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DE 300 €. LA PARTICIPATION À UNE DES COURSES DE SAMOËNS TRAIL TOUR, LA MONTÉE DE GERS 18 KM, SERA L'ÉPREUVE FINALE DE SÉLECTION. UNE RECONNAISSANCE PARTIELLE SERA ORGANISÉE LA VEILLE, LES CANDIDATS SERONT INSCRITS GRATUITEMENT PAR LES ORGANISATEURS DU **TEF**.

A L'ISSUE DE L'ÉPREUVE, LES 2 LAURÉATS SERONT DÉCLARÉS.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION SERONT APPRÉCIÉS PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION.

SERONT PRIS EN COMPTE :

- L'IMPLICATION DANS LE PROJET SPORTIF TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE DE PRÉPARATION ;
- L'UTILISATION EXCLUSIVE DES PRODUITS OFFERTS ;

- LES RÉSULTATS SPORTIFS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DONT CELUI RÉALISÉ SUR LA COURSE DE SÉLECTION ;
- LE RAYONNEMENT DANS L'UNIVERS DU TRAIL RUNNING ET L'ACTIVITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ;
- LE POTENTIEL PHYSIQUE, LES APTITUDES ET MOTIVATIONS DÉTECTÉS POUR UNE FUTURE PROGRESSION DANS LA DISCIPLINE.

ARTICLE 9 : INTÉGRATION

LES 2 LAURÉATS SERONT INVITÉS À CHAMONIX LORS DE LA SEMAINE UTMB POUR INTÉGRATION AU TEAM ASICS TRAIL. ILS SERONT PRIS EN CHARGE (HÉBERGEMENT, RESTAURATION) ET RECEVRONT UNE BOURSE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DE 300 €. LA PARTICIPATION À UNE DES COURSES DE L'UTMB N'EST PAS PRÉVUE.

ARTICLE 10 : LAURÉATS

● LES 2 LAURÉATS (TES) SERONT INTÉGRÉS (ES) AU TEAM ASICS TRAIL LE 1^{ER} JANVIER 2021 AVEC UN CONTRAT ATHLÈTE DE UNE ANNÉE.

ILS (ELLES) RECEVRONT :

- UNE BOURSE DE DÉPLACEMENT ANNUELLE DE 2000 € H.T
- UN PACK CHAUSSURES ET TEXTILE ASICS D'UNE VALEUR DE 3000 € PVC
- UN ACCOMPAGNEMENT ENTRAÎNEMENT, NUTRITION, CONSEILS TECHNIQUES...
- UN ACCOMPAGNEMENT SANTÉ AVEC LE SUIVI DU PROGRAMME QUARTZ ELITE

ARTICLE 11 : IMAGE

● LE CANDIDAT PARTICIPANT, DU SEUL FAIT DE SON INSCRIPTION, CONSENT À ASICS ET, I-RUN , SANS RESTRICTION DE TEMPS, L'UTILISATION DE SON NOM, PRÉNOM, ADRESSE, IMAGES, TÉMOIGNAGES, RÉSULTATS OBTENUS ET CE PAR TOUS MOYENS DE COMMUNICATION.

● LE CANDIDAT PARTICIPANT CONSENT ÉGALEMENT À CE QUE SON NOM PUISSE ÊTRE UTILISÉ EN ASSOCIATION AVEC SA PROPRE IMAGE, ET À CE QUE SA VOIX, SON NOM ET SON IMAGE PUISSENT ÊTRE ENREGISTRÉS, AMPLIFIÉS ET REPRODUITS SUR DES FILMS OU TOUT AUTRE SUPPORT ET CE SANS LIMITE DE DURÉE.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

● LES PERSONNES DÛMENT INSCRITES À L'OPÉRATION **TEF** DEVRONT POSSÉDER UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE.

• LES ORGANISATEURS ONT SOUSCRIT UNE ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE AXA N° 7690413904 CLIENT 0616652720 POUR AOSC, ET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ MARSH&MCLENNAN N°DE POLICE 1113011V0001 POUR ASICS.

UN EXEMPLAIRE DE CES CONTRATS D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE POURRA ÊTRE COMMUNIQUÉ AUX PERSONNES QUI EN FERONT LA DEMANDE EXPRESSE.

ARTICLE 13 : ANNULATION

ASICS /I-RUN/AOSC SE DÉGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ANNULATION DE TOUT OU PARTIE DES DÉTECTIONS, SÉLECTION ET/OU FINALE, ET CE POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT.

-

ARTICLE 14 : LOIS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PARTICIPANTS DANS LE CADRE DE LEUR INSCRIPTION POURRONT ÊTRE UTILISÉS DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT INFORMATIQUE PAR I-RUN.FR ET ASICS.COM. LES PARTICIPANTS RECEVRONT DES NEWSLETTERS ENVOYÉES PAR I-RUN.FR ET ASICS.COM. DANS TOUTS LES CAS, IL EST RAPPELÉ QUE CONFORMÉMENT À LA LOI, LE PARTICIPANT BÉNÉFICIE AUPRÈS DE I-RUN.FR ET ASICS.COM. D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION POUR LES DONNÉES LE CONCERNANT.

LES PARTICIPANTS POURRONT DEMANDER À NE PAS FIGURER OU ÊTRE RETIRÉS DU FICHIER À TOUT MOMENT, ILS BÉNÉFICIERONT D'UN DROIT D'ACCÈS DE RECTIFICATION ET DE RADIATION DES DONNÉES LES CONCERNANT SUR SIMPLE DEMANDE À L'ADRESSE DU JEU CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ DU 06 JANVIER 1978, MODIFIÉE PAR LA LOI N°2004-801 DU 6 AOÛT 2004 RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES À L'ÉGARD DES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DU DÉCRET N°2005-1309 DU 20 OCTOBRE 2005.

A CET EFFET, IL CONVIENT DE S'ADRESSER À ASICS FRANCE 1310 AVENUE DES PLATANES CS 55000 34974 LATTES CEDEX OU I-RUN 101 AVENUE DE L'EUROPE, EUROCENTRE / BAT A - CELLULE 3, 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS.